

Digne-les-Bains, le 21 DEC. 2020

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020-356-003

Désignant les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit global et de suivi technico-économique de l'exploitation agricole

LA PRÉFÈTE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Vu les articles D. 354-1 à D. 354-15 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2018 fixant le montant des aides pour les exploitations agricoles en difficulté ;

Vu l'instruction technique DGPE/SDPE/SDC/2018-325 du 24 avril 2018 relative à l'audit global de l'exploitation agricole ;

Vu l'instruction technique DGPE/SDPE/SDC/2019-659 du 18 septembre 2019 relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide à la relance de l'exploitation agricole (AREA) ;

Sur proposition de la Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit portant sur l'analyse globale de l'exploitation agricole et de suivi technico-économique de l'exploitation agricole dans le département des Alpes-de-Haute-Provence telles que respectivement décrites dans les instructions techniques DGPE/SDPE/SDC/2018-325 du 24 avril 2018 et DGPE/SDPE/SDC/2019-659 du 18 septembre 2019, sont les suivants :

- Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence
- Solidarités Paysans Provence Alpes
- CERFRANCE Alpes Méditerranée
- CERFRANCE AFGA

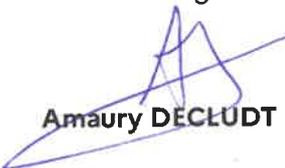
Ces organismes peuvent exercer les missions correspondantes après signature d'une convention d'expertise avec les services de la préfecture.

Le nom des experts habilités à effectuer un audit global et le cas échéant un suivi technico-économique figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 :

Le Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et le Directeur Départemental des Territoires par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire général



Amaury DECLUDT

ANNEXE

Liste des experts habilités à effectuer un audit global de l'exploitation agricole et le cas échéant un suivi technico-économique

Organisme	Prénom - NOM	Habilitation (préciser « audit global » ou « audit global & suivi technico-économique »)
Chambre d'Agriculture 04	Bruno MEGY	Audit global & suivi technico-économique
	Sébastien BOUGEROL	Audit global & suivi technico-économique
Solidarité Paysans Provence Alpes	Fanny FONTAINE	Audit global & suivi technico-économique
	Joël CORBON	Audit global & suivi technico-économique
CERFRANCE Alpes Méditerranée	Myriam MORETO	Audit global & suivi technico-économique
	Olivier CROUZET	Audit global & suivi technico-économique
CERFRANCE AFGA	Gilles DUTHEN	Audit global & suivi technico-économique